

**SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION**

**CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**Séance du 13 octobre 2022**

**Délibération DB-235-2022**

**Objet : Adoption des rapports 2021 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif**

L'an 2022 le 13 octobre à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Marcel SERANDOUR.

**MEMBRES PRESENTS**

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Vincent ALLENO, Thibaut GUIGNARD, Loïc RAOULT, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Cigdem AKTAS, Joël BATARD, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Patrice DARCHE, Brigitte DEMEURANT COSTARD, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Chloé GENIN, Annie GUENNOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Claudine HATREL--GUILLOU, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Stéphane L'HER, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryse PINEL, Christian RANNO, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

**MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)**

Christine METOIS-LE BRAS à Alain RAULT, Arnaud BANIEL à Ronan KERDRAON, Bernard CROGUENNEC à Sylvie GUIGNARD, Stéphane FAVRAIS à Nadia LAPORTE, André GUYOT à Stéphane BRIEND, Guillaume HAMON à Richard HAAS, Françoise HURSON à Catherine RIVIERE, Aline LE BOEDÉC à Hervé GUIHARD, Thibaut LE HINGRAT à Martine HUBERT, Hugues LESAGE à Loïc RAOULT, Laure MITNIK à Paul CHAUVIN, Stéphane OLLIVIER à Pascal PRIDO, Pascal PEDRONO à Isabelle LE GALL, Corentin POILBOUT à Thibaut GUIGNARD,

Nombre de conseillers en exercice : 80

Nombre de présents : 66

Nombre de votants : 80



## SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

### CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 13 octobre 2022

-----

Délibération DB-235-2022

-----

Rapporteur : Monsieur Gérard LE GALL

**Objet : Adoption des rapports 2021 sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement collectif et non collectif**

### EXPOSE DES MOTIFS

#### **1 -Contexte réglementaire**

L'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) impose aux collectivités qui ont une compétence dans le domaine de l'eau potable ou de l'assainissement, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement avant le 30 septembre de l'année n+1.

Ce rapport annuel est un document obligatoire, qui doit permettre d'assurer la transparence de la gestion des services pour les usagers mais aussi de faire un bilan annuel du service afin d'en améliorer sa qualité.

Lorsque les deux compétences sont exercées (eau et assainissement), un RPQS unique pour les deux services peut être présenté (D2224-2 CGCT).

Ces dispositions s'appliquent quelque soit le mode de gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement (régie, délégation, prestation).

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, le rapport est mis à la disposition du public, au siège de l'EPCI. Le public en est informé par voie d'affichage durant 1 mois (D2224-5 CGCT).

Après délibération, un exemplaire du rapport annuel doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI. Le Maire doit le présenter au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice soit avant le 31 décembre de l'année n+1 (D2224-3 CGCT).

#### **2 -Contenu du RPQS du service Eau et Assainissement**

Les indicateurs techniques et financiers devant être fournis par les collectivités ont été instaurés par le décret du 2 mai 2017 ; la circulaire d'application du 28 avril 2008 explique sa mise en œuvre.

Les deux RPQS de l'eau et de l'assainissement comportent :

- le rapport sur l'eau potable et l'assainissement collectif (intégrant à la fois le territoire géré par la régie communautaire et les territoires gérés en délégation de service public)
- le rapport sur l'assainissement non collectif (SPANC) dont la compétence est exercée en régie sur l'ensemble des 32 communes de l'agglomération.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

## DELIBERATION

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article D2224,

**VU** la délibération DB n°376-2018 portant sur l'harmonisation des compétences eau potable, assainissement collectif, défense incendie, pluvial,

**VU** l'avis de du conseil d'exploitation, commission eau en date du 28 septembre 2022,

**VU** la présentation des rapports RPQS en CCSPL le 28 septembre 2022 ;

Le Bureau statutaire saisi le 29 septembre 2022.

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de Saint-Brieuc Armor Agglomération (intégrant à la fois le territoire géré par la régie communautaire et les territoires gérés en délégation de service public) au titre de l'année 2021.

**ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre de l'année 2021.

Présents : 66	Pouvoirs : 14	Total : 80	Exprimés : 80
Voix Pour : 77	Voix Contre : 1	Abstention : 2	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc, le 13 octobre 2022



Ronan KERDRAON



RAPPO

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Affiché le **18 OCT. 2022**  
ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE

# PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## Eau potable



### Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 26 septembre 2022

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation du territoire</b>	<b>4</b>
<b>2. Les abonnés du territoire</b>	<b>6</b>
1. Evolution du nombre d'abonnés	6
2. La consommation moyenne par abonné	7
3. Les engagements du service et la satisfaction des abonnés	8
<b>3. La production et la distribution d'eau potable</b>	<b>9</b>
1. La ressource en eau	9
2. Les volumes d'eau mis en distribution et vendus	11
3. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau	12
4. Les indicateurs de performance du réseau de distribution	13
a. Le rendement de réseau	13
b. L'indice linéaire de perte	14
c. Les indices linéaires de consommation et des volumes non comptés	16
5. La qualité de l'eau distribuée	17
a. La qualité microbiologique	17
b. La qualité physico-chimique	18
<b>4. Le patrimoine du service</b>	<b>19</b>
1. Carte des ouvrages communautaires	19
2. La connaissance patrimoniale	19
3. Le renouvellement du patrimoine réseau	21
4. Le montant des travaux engagés	22
<b>5. La tarification du service et la solidarité</b>	<b>22</b>
1. Le montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	23
2. Les indicateurs de performance de la facturation	24
<b>6. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers</b>	<b>25</b>
1. Les recettes d'exploitation du service	25
2. Les indicateurs financiers	28
<b>Annexes</b>	<b>29</b>
1. Tableau de bord par entité de gestion	29
2. Formules de calcul des indicateurs de performance	10
a. Rendement du réseau de distribution	10
b. Indice linéaire des volumes non comptés	10

c.	Indice linéaire de pertes en réseau	10
d.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	10
e.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	11
f.	Délai maximal d'ouverture des branchements	11
g.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	11
h.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	11
i.	Taux de réclamations	12

# Introduction

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'eau potable est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public, dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante, qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter librement.

Les indicateurs de performance ont pour but de permettre à l'usager de comparer les services entre eux. Ces indicateurs concernent aussi bien les plans techniques que financiers ou administratifs.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc dans l'obligation de soumettre son RPQS à la CCSPL.



# 1. Présentation du territoire

- **Nom de la collectivité** : Saint-Brieuc Armor Agglomération
- **Nombres de communes desservies** : 32

Afin de présenter les différents indicateurs de suivi du territoire, celui-ci a été divisé en entités de gestion, calquées soit sur des périmètres contractuels, soit sur des secteurs hydrauliques cohérents.

Les différentes entités de gestion considérées sont présentées ci-dessous :

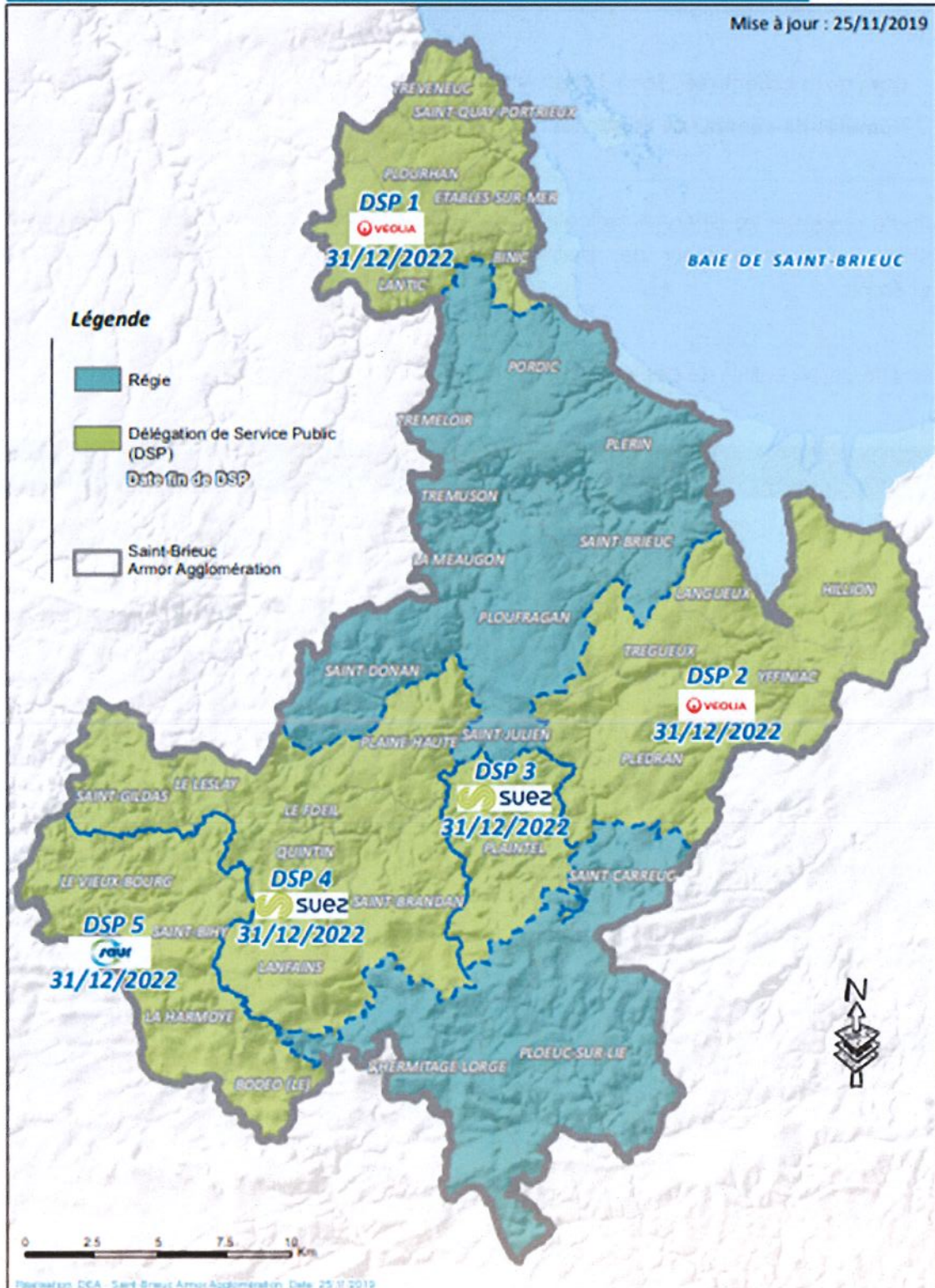
Entités de gestion	Communes concernées	Modes de Gestion	Nom du signataire	Date de début	Date de fin
REGIE CENTRE	Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
REGIE EX BOEGAN	La Méaugon, Saint-Donan, Trémuson	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Ploeuc l'Hermitage, Saint-Carreuc	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
DSP EST	Hillion, Langueux, Plédran, Tréguieux, Yffiniac	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/07/2018	31/12/2022
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Binic-Etables-Sur-Mer, Saint-Quay Portrieux, Tréveneuc	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/01/2020	31/12/2022
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Lantic, Plourhan	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/01/2020	31/12/2022
DSP SUD EX SY DU GOUET	Lanfains, Le Foëil, Le Leslay, Plaine Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas	Délégation de service public	Suez	01/01/2011	31/12/2022
DSP SUD EX SY DU GUERCY	Le Bodeo, La Harmoye, Le Vieux Bourg, Saint-Bihy	Délégation de service public	Saur	01/01/2020	31/12/2022
DSP SUD PLAINTEL	Plaintel	Délégation de service public	Suez	01/01/2010	31/12/2022

18 OCT. 2022

# ALIMENTATION EAU POTABLE



Mise à jour : 25/11/2019



## 2. Les abonnés du territoire

### 1. Evolution du nombre d'abonnés

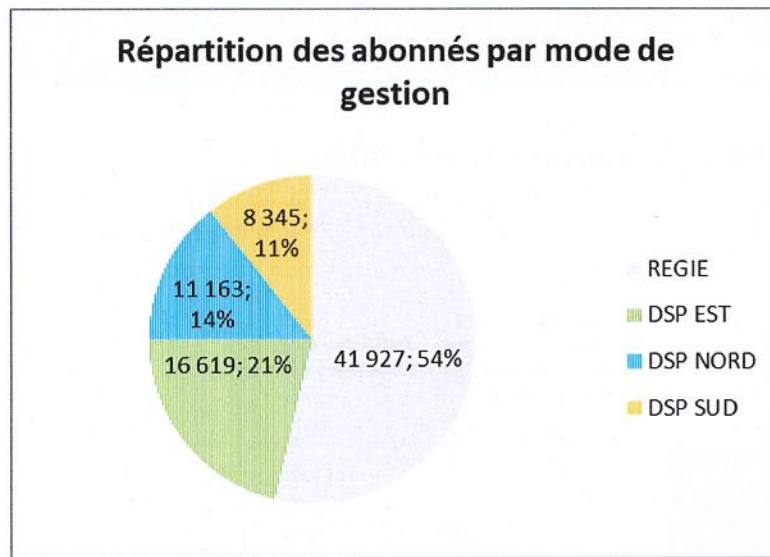
En 2021, le service public d'eau potable a desservi 78 054 abonnés représentant une population de 156 306 habitants <sup>(1)</sup>.

		Estimation du nombre d'abonnés desservis par un réseau d'alimentation en eau potable	Estimation du nombre d'habitants desservis	Ratio habitants par abonnés	Densité linéaire d'abonnés
		nb	nb	nb	Abonnés/km
REGIE CENTRE	Valeur	36 425	81 221	2,23	51,09
	Evolution n/n-1	0,48%	2,29%	1,81%	-3,31%
REGIE EX BOEGAN	Valeur	2 440	5 033	2,06	20,55
	Evolution n/n-1	2,52%	3,50%	0,95%	2,22%
REGIE PLOEUC L'HERMITAG E ST- CARREUC	Valeur	3 062	5 724	1,87	14,99
	Evolution n/n-1	0,66%	2,75%	2,08%	-3,17%
DSP EST	Valeur	16 619	33 013	1,99	36,58
	Evolution n/n-1	1,40%	1,03%	-0,37%	0,83%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Valeur	9 092	11 310	1,24	57,42
	Evolution n/n-1	0,92%	0,43%	-0,49%	0,07%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Valeur	2 071	3 779	1,82	23,50
	Evolution n/n-1	3,60%	1,04%	-2,47%	3,47%
DSP SUD EX GOUET	Valeur	5 305	10 077	1,90	15,02
	Evolution n/n-1	1,75%	-17,15%	-18,57%	1,50%
DSP SUD EX GUERCY	Valeur	826	1 617	1,96	6,22
	Evolution n/n-1	0,98%	0,00%	-0,97%	0,91%
DSP SUD PLAINTEL	Valeur	2 214	4 532	2,05	24,45
	Evolution n/n-1	1,28%	4,33%	3,01%	0,57%
TOTAL SBAA	Valeur	78 054	156 306		

<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

18 OCT. 2022

La répartition des abonnés selon le mode de gestion se définit comme suit :



## 2. La consommation moyenne par abonné

En 2021, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique et non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de **109** m<sup>3</sup>/abonné. On observe une forte variation selon les entités de gestion, notamment liée aux usages de l'eau, et à la saisonnalité d'occupation des logements.

Libellé de l'indicateur	Consommation moyenne par abonné	
	Unité	m <sup>3</sup>
REGIE CENTRE	Valeur	<b>102</b>
	Evolution n/n-1	-2,21%
REGIE EX BOEGAN	Valeur	<b>86</b>
	Evolution n/n-1	-8,95%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Valeur	<b>105</b>
	Evolution n/n-1	-2,63%
DSP EST	Valeur	<b>104</b>
	Evolution n/n-1	-1,61%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Valeur	<b>77</b>
	Evolution n/n-1	0,86%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Valeur	<b>73</b>
	Evolution n/n-1	-8,81%
DSP SUD EX GOUET	Valeur	<b>145</b>
	Evolution n/n-1	3,15%
DSP SUD EX GUERCY	Valeur	<b>150</b>
	Evolution n/n-1	-9,57%
DSP SUD PLAINTEL	Valeur	<b>143</b>
	Evolution n/n-1	2,36%
Moyenne SBAA	Valeur	<b>109</b>
	Evolution n/n-1	<b>-3,04%</b>

### 3. Les engagements du service et la satisfaction des abonnés

Libellé de l'indicateur	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Nombre d'interruptions de service non programmées	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
Unité	nb	nb	nb de jours	%
Valeur nationale	3,89			
REGIE	Valeur	39	1	100
	Evolution n/n-1	-59,09%		0,00%
DSP EST	Valeur	8	1	100
	Evolution n/n-1	-64,00%		0,00%
DSP NORD	Valeur	16	1	100
	Evolution n/n-1	54,00%		0,00%
DSP SUD EX GOUET	Valeur	NC	1	87,1
	Evolution n/n-1	3,60%		2,96%
DSP SUD EX GUERCY	Valeur	NC	2	96,97
	Evolution n/n-1	-25,73%		-3,03%
DSP SUD PLAINTEL	Valeur	NC	1	91,7
	Evolution n/n-1	59,76%		-2,24%

Le taux de réclamation exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés

Le nombre d'interruptions de service non programmées quantifie le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s) (les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent donc pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture).

Les coupures d'eau prises en compte sont :

- les coupures consécutives à un incident sur le réseau (ou sur les équipements du réseau), quel que soit le nombre d'abonnés concernés,
- les coupures décidées en raison de la non-conformité de l'eau distribuée, quelle que soit la personne qui décide la coupure (opérateur, collectivité, autorité sanitaire...).

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte, mais une coupure sur le réseau de desserte consécutive à un incident sur un branchement est à prendre en compte.

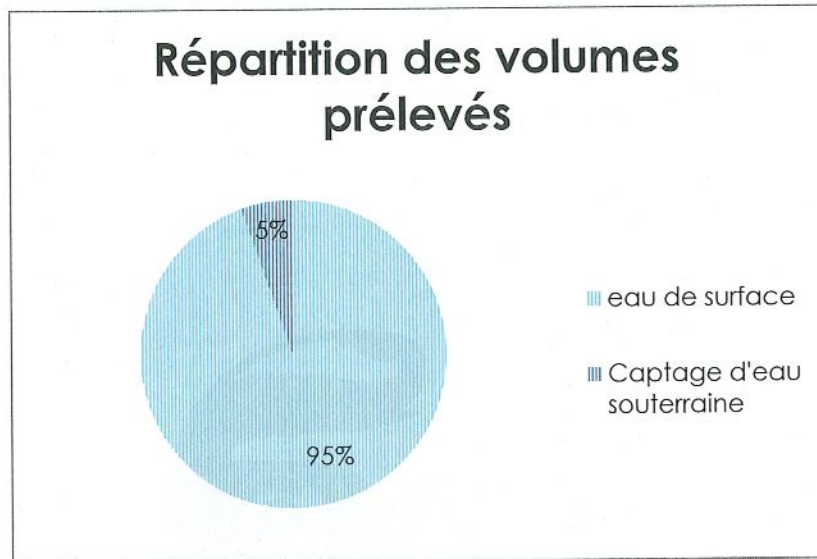
## 3. La production et la distribution d'eau potable

### 1. La ressource en eau

Le tableau ci-dessous présente, pour chaque entité de gestion, les ressources prélevées pour l'adduction d'eau potable, ainsi que les volumes correspondants.

Entités de gestion	Communes concernées	Provenance de l'eau	Nature de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	Usines	Volume prélevé 2021	Evolution n / n-1
REGIE CENTRE	Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien	Barrage du Gouet	Eau de surface	80	Saint-Barthélémy	9 286 434	0,12%
REGIE EX BOEGAN	La Méaugon, Saint-Donan, Trémuson	Interconnexion Leff Armor Communauté SDAEP					
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	Ploeuc l'Hermitage, Saint-Carreuc	Caribet (secteur de Ploëuc) La Foyouille (secteur de l'Hermitage) La sensie (secteur de St Carreuc) SDAEP Interconnexion interne SBAA et externe (Allineuc)	Captages d'eau souterraine	80	Caribet (secteur de Ploëuc) La Foyouille (secteur de l'Hermitage) La sensie (secteur de St Carreuc)	266 807	-8,37%
DSP EST	Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux, Yffiniac	Ume SDAEP Interconnexion interne SBAA SDAEP	Eau de surface	86	Magenta	769 442	5,15%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	Binic-Etables-Sur-Mer, Saint-Quay Portrieux, Tréveneuc	Interconnexion interne SBAA Ville Hello					
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	Lantic, Plourhan	Beaugoyen SDAEP Interconnexion externe SBAA (Leff Armor communauté)	Captages d'eau souterraine	80	La Ville Sault Beaugoyen	173 456	2,96%
DSP SUD EX SY DU GOUET	Lanfains, Le Foell, Le Leslay, Plaine Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas	Gouet SDAEP	Eau de surface	80	Le Grand Gué	742 376	4,31%
DSP SUD EX SY DU GUERCY	Le Bodeo, La Harmoye, Le Vieux Bourg, Saint-Bihy	Saint Ieto La Lande Allinto SDAEP	Captages d'eau souterraine	80	Caradeuc La Lande Allinto	165 968	-3,03%
DSP SUD PLAINTEL	Plaintel	SDAEP					

Le graphique ci-dessous présente la répartition des ressources prélevées sur les ressources du territoire communautaire.



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

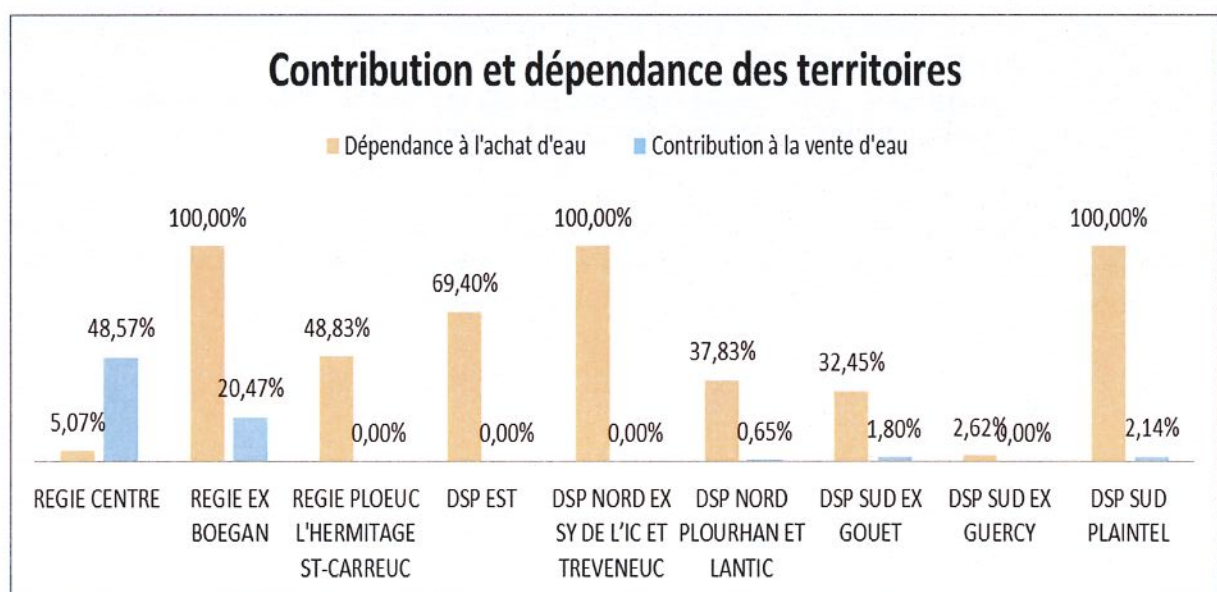
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

## 2. Les volumes d'eau mis en distribution et vendus

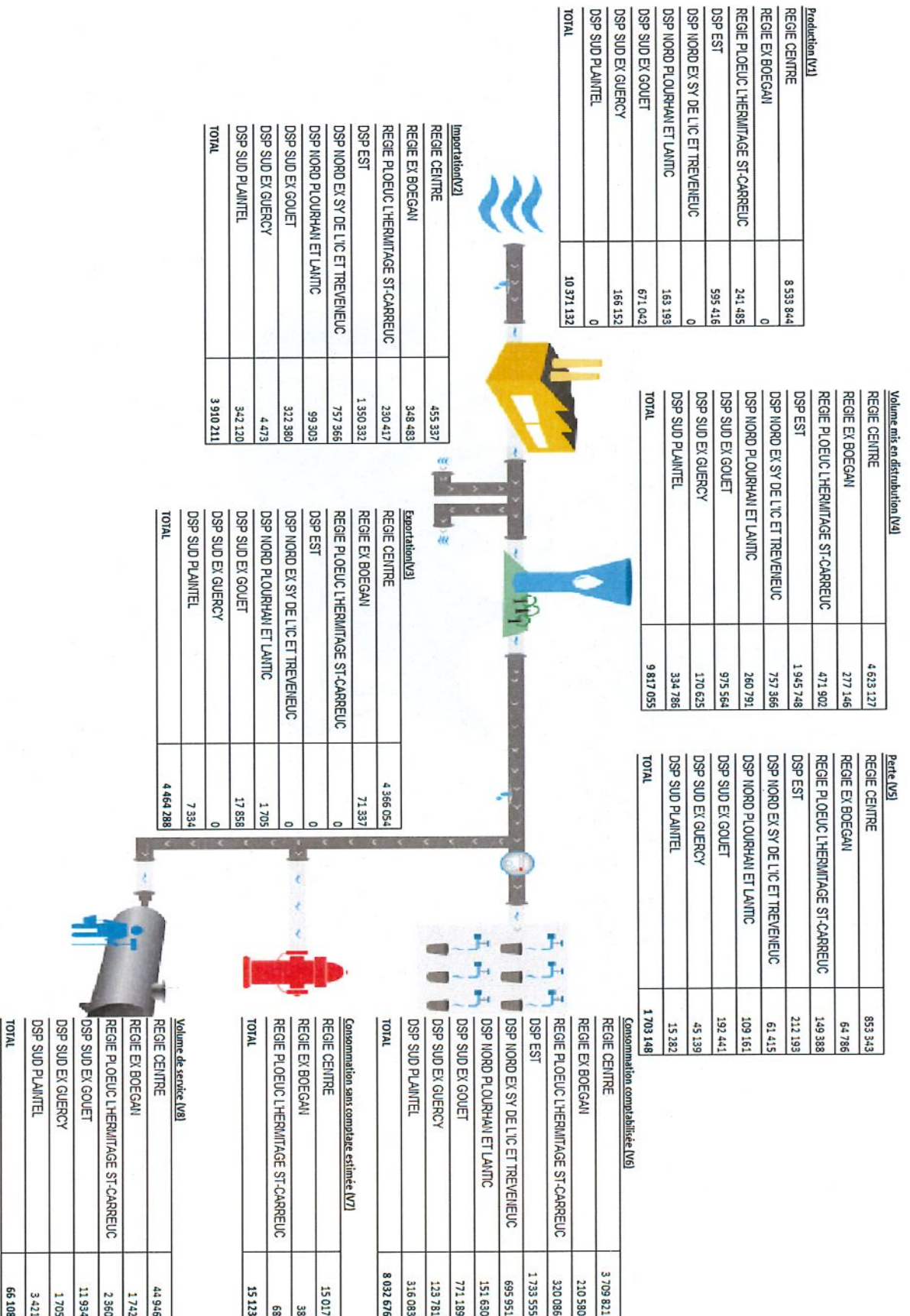
Libellé de l'indicateur	Volume produit	Volume importé (acheté à d'autres services de production d'eau potable)	Volume produit + Volume importé	Volume vendu en gros ou exporté à un autre service (hors industriel) y compris à titre provisoire ou de secours	Volume mis en distribution
Unité	m³	m³	m³	m³	m³
REGIE CENTRE Valeur 2021	8 533 844	455 337	8 989 181	4 366 054	4 623 127
REGIE CENTRE Evolution n-1	0,36%	-37,65%	-2,65%	-8,46%	3,57%
REGIE EX BOEGAN 2021	0	348 483	348 483	71 337	277 146
REGIE EX BOEGAN Evolution n-1		0,32%	0,32%	-4,12%	1,53%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC Valeur 2021	241 485	230 417	471 902	0	471 902
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC Evolution n-1	-12,29%	43,30%	8,20%		0
DSP EST Valeur 2021	595 416	1 350 332	1 945 748	0	1 945 748
DSP EST Evolution n-1	3,04%	-1,35%	-0,05%		-0,05%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC Valeur 2021	0	757 366	757 366	0	757 366
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC Evolution n-1		-2,02%	-2,02%		-2,02%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC Valeur 2021	163 193	99 303	262 496	1 705	260 791
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC Evolution n-1	-3,13%	2,77%	-0,98%	-8,87%	-0,93%
DSP SUD EX GOUET Valeur 2021	671 042	322 380	993 422	17 858	975 564
DSP SUD EX GOUET Evolution n-1	6,79%	10,69%	8,02%	-4,46%	8,28%
DSP SUD EX GUERCY Valeur 2021	166 152	4 473	170 625	0	170 625
DSP SUD EX GUERCY Evolution n-1	-1,67%	-10,63%	-1,92%		-1,92%
DSP SUD PLAINTEL Valeur 2021	0	342 120	342 120	7 334	334 786
DSP SUD PLAINTEL Evolution n-1		-11,79%	-11,79%	-2,89%	-11,96%
<b>TOTAL SBAA</b>	<b>10 371 132</b>	<b>3 910 211</b>	<b>14 281 343</b>	<b>4 464 288</b>	<b>9 817 055</b>

Le graphique ci-dessous présente la contribution et la dépendance des territoires à la vente et l'achat d'eau pour approvisionner ses usagers.





### 3. Le bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau



Les volumes perdus correspondent aux volumes d'eau dont l'usage n'est pas comptabilisé par le service (fuite, poteau incendie, usager sans comptage non estimé...).

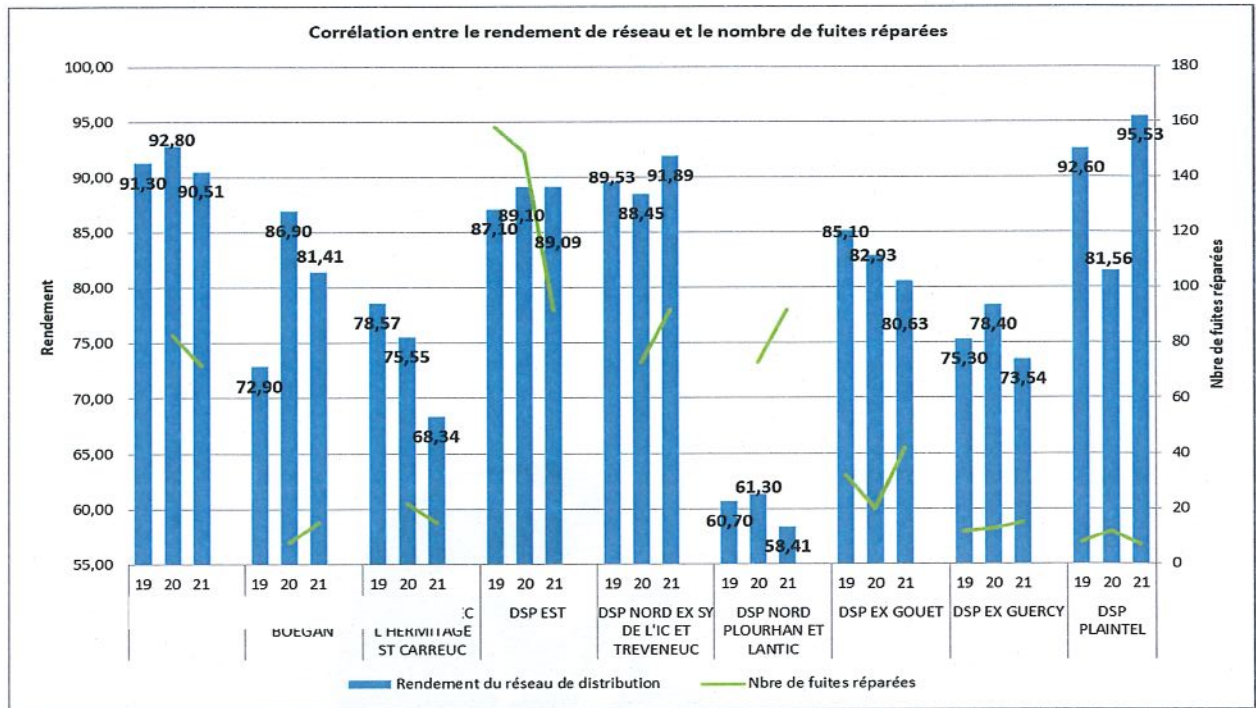
Le volume des consommations sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur,...). Il s'agit d'un volume estimé par l'opérateur.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution (exemple pour des nettoyages de réservoirs, des purges de réseau, des désinfections après travaux,...). Il s'agit d'un volume estimé par l'opérateur.

## 4. Les indicateurs de performance du réseau de distribution

### a. Le rendement de réseau

	Libellé de l'indicateur	Rendement seuil par défaut	Rendement du réseau de distribution	Nbre de fuites réparées	
	Unité	%	%	nb	
	Valeur nationale		<b>80,1</b>		
REGIE CENTRE	2019	85,00	91,30	NC	
	2020	85,00	92,80	83	
	2021	85,00	<b>90,51</b>	<b>72</b>	
	Evolution n/n-1		-2,47%	-13,25%	
REGIE EX BOEGAN	2019	65,78	72,90	NC	
	2020	85,00	86,90	8	
	2021	66,31	<b>81,41</b>	<b>15</b>	
	Evolution n/n-1		-6,32%	87,50%	
REGIE PLOUEC L'HERMITAGE ST CARREUC	2019	65,89	78,57	NC	
	2020	65,92	75,55	22	
	2021	65,86	<b>68,34</b>	<b>15</b>	
	Evolution n/n-1		-9,54%	-31,82%	
DSP EST	2019	85,00	87,10	158	
	2020	85,00	89,10	149	
	2021	85,00	<b>89,09</b>	<b>92</b>	
	Evolution n/n-1		-0,01%	-38,26%	
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	2019	85,00	89,53	NC	
	2020	85,00	88,45	73	* Nombre de fuites globalisé sur la DSP
	2021	85,00	<b>91,89</b>	<b>92</b>	
	Evolution n/n-1		3,89%	26,03%	
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	2019	65,98	60,70	NC	
	2020	65,98	61,30	73	* Nombre de fuites globalisé sur la DSP
	2021	65,95	<b>58,41</b>	<b>92</b>	
	Evolution n/n-1		-4,71%	26,03%	
DSP SUD EX GOUET	2019	85,00	85,10	32	
	2020	66,19	82,93	20	
	2021	66,24	<b>80,63</b>	<b>42</b>	
	Evolution n/n-1		-2,78%	110,00%	
DSP SUD EX GUERCY	2019	65,53	75,30	12	
	2020	65,56	78,40	13	
	2021	65,52	<b>73,54</b>	<b>15</b>	
	Evolution n/n-1		-6,20%	15,38%	
DSP SUD PLAINTEL	2019	85,00	92,60	8	
	2020	66,93	81,56	12	
	2021	85,00	<b>95,53</b>	<b>7</b>	
	Evolution n/n-1		17,13%	-41,67%	



b. L'indice linéaire de perte

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	REGIE CENTRE	REGIE EX BOEGAN	REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	DSP SUD EX GOUET	DSP SUD EX GUERCY	DSP SUD PLAINTEL
Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/jour	3,20	3,28	1,49	2,00	1,06	3,39	1,49	0,93	0,46

L'interprétation de l'indice linéaire de perte nécessite l'emploi d'un référentiel. Le référentiel ici employé est celui de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, présenté ci-dessous.

	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère de densité linéaire d'abonnés (abonnés / km de réseau) * référentiel Agence de l'Eau Adour-Garonne	D<25	25<D<50	50<D
Liste des entités concernées	Régie ex Boegan Ploeuc L'hermitage Saint Carreuc Plouhran Lantic Ex SY du Gouet Ex Sy du Guercy Plaintel	DSP Est	Régie Centre Régie ex SY de l'lc et Tréveneuc
Bon	ILP<1,5	ILP<3	ILP<7
Acceptable	1,5<ILP<2,5	3<ILP<5	7<ILP<10
Médiocre	2,5<ILP<4	5<ILP<8	10<ILP<15
Mauvais	4<ILP	8<ILP	15<ILP

Classement des entités de gestion selon ce référentiel

	Rural	Intermédiaire	Urbain
Bon	Ex Boegan Ex Guercy Plaintel		Régie Centre Ex Sy de l'lc et Treveneuc
Acceptable	Ploeuc l'Hermitage St Carreuc		
Médiocre	Plourhan-Lantic		
Mauvais			

c. Les indices linéaires de consommation et des volumes non comptés

Libellé de l'indicateur	Indice Linéaire de Consommation (ILC)	Indice linéaire des volumes non comptés
Unité	m3/km/jour	m3/km/jour
Valeur nationale		<b>3,6</b>
REGIE CENTRE Valeur 2021	<b>31,26</b>	<b>3,51</b>
REGIE CENTRE Evolution n-1	-8,69%	13,21%
REGIE EX BOEGAN 2021	<b>6,54</b>	<b>1,54</b>
REGIE EX BOEGAN Evolution n-1	-6,26%	43,52%
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC Valeur 2021	<b>4,32</b>	<b>2,04</b>
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC Evolution n-1	-5,84%	33,31%
DSP EST Valeur 2021	<b>10,45</b>	<b>1,28</b>
DSP EST Evolution n-1	-0,79%	1,55%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC Valeur 2021	<b>12,04</b>	<b>1,06</b>
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC Evolution n-1	0,93%	-31,79%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC Valeur 2021	<b>4,77</b>	<b>3,39</b>
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC Evolution n-1	-2,70%	6,14%
DSP SUD EX GOUET Valeur 2021	<b>6,21</b>	<b>1,59</b>
DSP SUD EX GOUET Evolution n-1	4,77%	22,87%
DSP SUD EX GUERCY Valeur 2021	<b>2,59</b>	<b>0,97</b>
DSP SUD EX GUERCY Evolution n-1	-8,06%	22,25%
DSP SUD PLAINTEL Valeur 2021	<b>9,89</b>	<b>0,57</b>
DSP SUD PLAINTEL Evolution n-1	2,59%	-75,29%

18 OCT. 2022

## 5. La qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes concernent les prélèvements réalisés par l'Agence régionale de la santé (ARS), dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

### a. La qualité microbiologique

	Unité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Nb de prélèvements bactériologiques réalisés	Nb de prélèvements bactériologiques réalisés non conformes
		%	nb	nb
	Valeur nationale	<b>98,4</b>		
REGIE CENTRE	2019	100	209	0
	2020	100	193	0
	<b>2021</b>	<b>99,6</b>	240	1
REGIE EX BOEGAN	2019	NC	NC	NC
	2020	100	19	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	20	0
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	2019	100	31	0
	2020	100	23	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	57	0
DSP EST	2019	100		
	2020	100	65	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	71	0
DSP NORD	2019	100		
	2020	100	37	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	44	0
DSP SUD EX GOUET	2019	100	46	0
	2020	100	43	0
	<b>2021</b>	<b>98,8</b>	82	1
DSP SUD EX GUERCY	2019	100		
	2020	100	19	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	16	0
DSP SUD PLAINTEL	2019	100	11	0
	2020	100	11	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	21	0

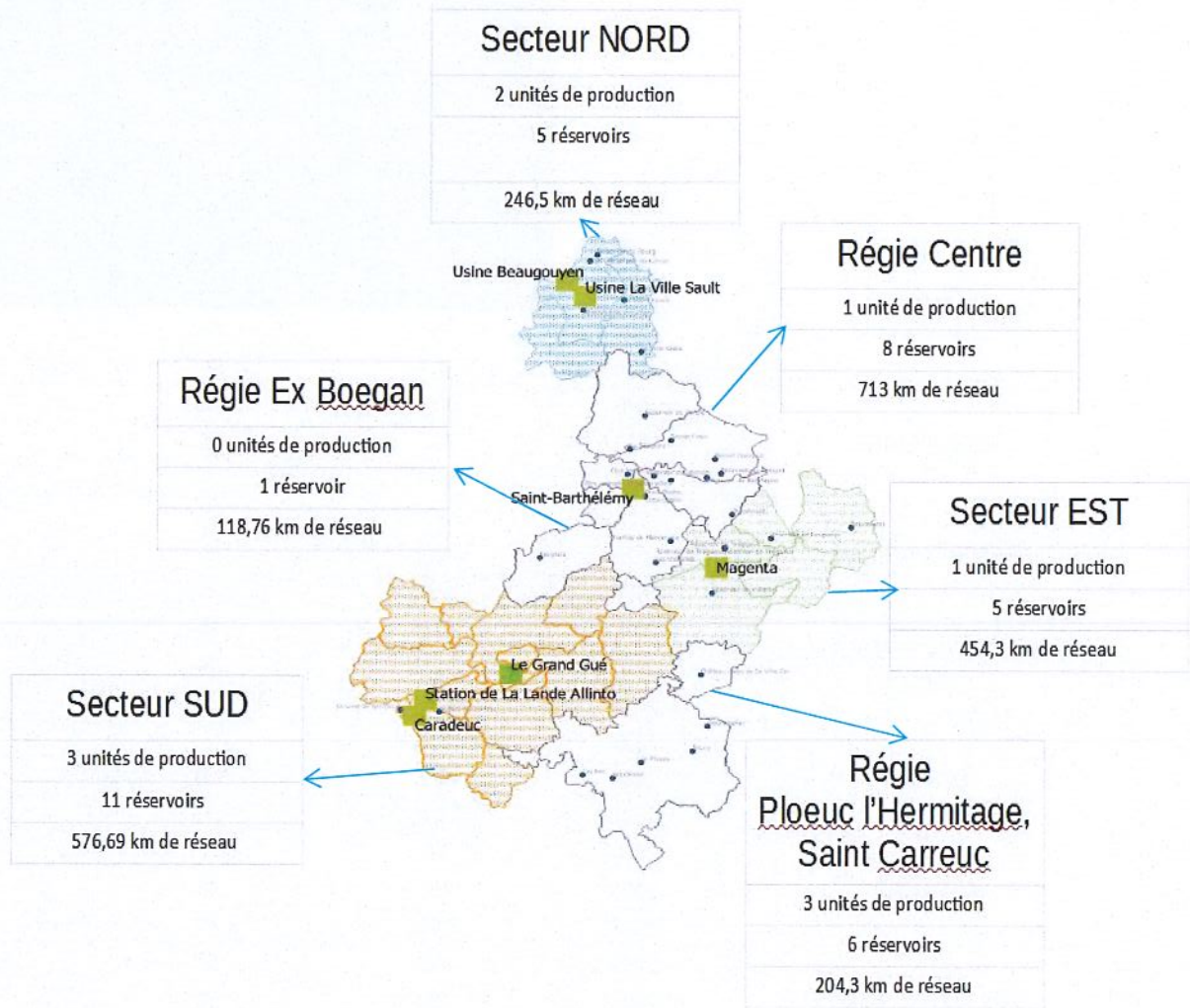
18 OCT. 2022

b. La qualité physico-chimique

	Unité	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Nb de prélèvements physico-chimiques réalisés	Nb de prélèvements physico-chimiques réalisés non conformes
		%	nb	nb
	Valeur nationale	<b>97,7</b>		
REGIE CENTRE	2019	99,6	269	1
	2020	100	252	5
	<b>2021</b>	<b>95,7</b>	276	12
REGIE EX BOEGAN	2019	NC	NC	NC
	2020	100	21	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	21	0
REGIE PLOEUC L'HERMITAGE ST-CARREUC	2019	97,78	45	1
	2020	94,12	34	2
	<b>2021</b>	<b>90,14</b>	71	7
DSP EST	2019	100		
	2020	98,1	103	2
	<b>2021</b>	<b>99,11</b>	111	1
DSP NORD	2019	100		
	2020	100	43	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	48	0
DSP SUD EX GOUET	2019	100	57	0
	2020	100	52	0
	<b>2021</b>	<b>92,5</b>	120	9
DSP SUD EX GUERCY	2019	100		
	2020	94	19	1
	<b>2021</b>	<b>100</b>	20	0
DSP SUD PLAINTEL	2019	100	12	0
	2020	100	12	0
	<b>2021</b>	<b>100</b>	22	0

# 4. Le patrimoine du service

## 1. Carte des ouvrages communautaires



## 2. La connaissance patrimoniale

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.



Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Affiché le  
 ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

18 OCT. 2022

Libellé de l'indicateur	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux
Unité	De 0 à 120 points
Valeur nationale	<b>100,6</b>
REGIE	80
DSP EST	110
DSP NORD	109
DSP SUD EX GOUET	120
DSP SUD EX GUERCY	120
DSP SUD PLAINTEL	100

### 3. Le renouvellement du patrimoine réseau

Libellé de l'indicateur	Linéaire de réseau renouvelé durant l'année	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans
Unité	km	%
Valeur nationale		<b>0,67</b>
REGIE Centre	11,486	<b>1,00</b>
REGIE Ex Boegan	0,01	<b>0,10</b>
REGIE Ploeuc l'Hermitage Saint Carreuc	0,63	<b>0,10</b>
DSP EST	3,152	<b>0,90</b>
DSP NORD	4,17	<b>1,50</b>
DSP SUD EX GOUET	0,62	<b>0,50</b>
DSP SUD EX GUERCY	0	<b>0,50</b>
DSP SUD PLAINTEL	0	<b>0,60</b>

## 4. Le montant des travaux engagés

Libellé de l'indicateur	unité	Territoire communautaire
<b>Montant TOTAL</b>	<b>euros</b>	<b>12 387 773</b>
Dont études	euros	96 501
Dont travaux	euros	12 291 272

## 5. La tarification du service et la solidarité

Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.

L'eau est distribuée aux abonnés disposant de branchements, tous munis de compteurs. Les index sont relevés une fois par an, mais deux factures sont émises : une facture sur consommation réelle suite au relevé et une estimée.

Les tarifs concernant la partie régie et la part collectivité DSP sont fixés chaque année par le conseil de St Brieuc Armor Agglomération au mois de décembre de l'année n-1.

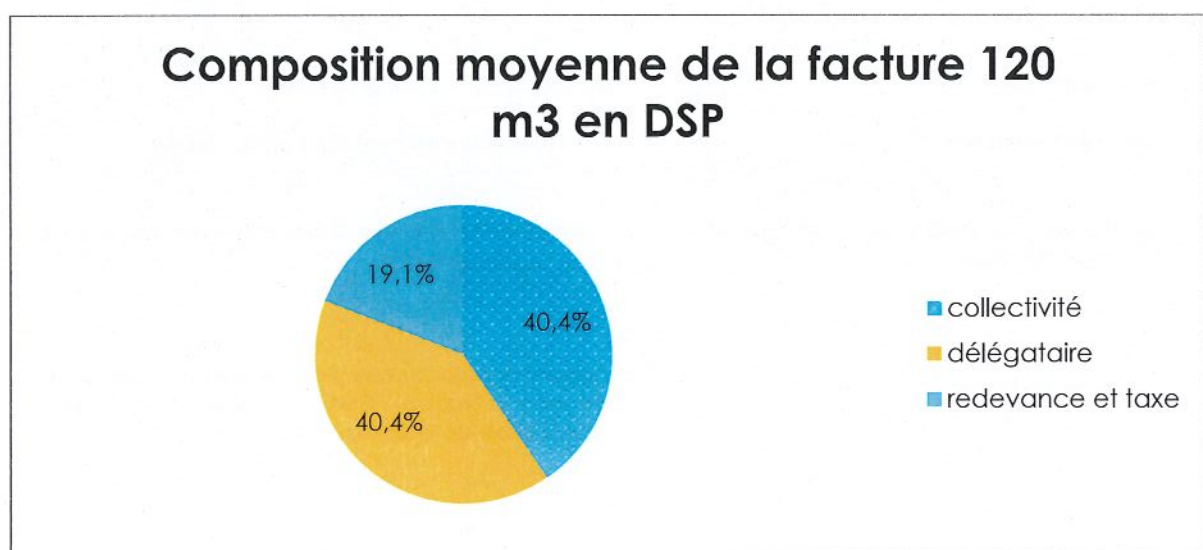
Le prix est variable d'une commune à l'autre mais il comprend dans tous les cas :

<b>Une part fixe</b>	Correspondant à l'abonnement
<b>Une part variable</b>	Proportionnelle aux volumes consommés
<b>La Redevance Pollution</b> : taxe reversée à l'Agence de l'Eau	S'applique aux volumes d'eau consommés : 0,30 € HT/m <sup>3</sup> au 01/01/2021
<b>La Redevance prélèvement</b> : taxe reversée à l'Agence de l'Eau	S'applique aux volumes d'eau prélevés (n'apparaît pas dans la facture). Sert à financer des actions de préservation de la ressource en eau.
<b>Abonnement SDAEP</b> (service départemental d'alimentation en eau potable)	12,00 € HT/ an
<b>TVA</b> taxe reversée à l'Etat	5,5 % au 01/01/2021

## 1. Le montant de la facture 120 m<sup>3</sup>

Libellé de l'indicateur	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	Montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	dont revient à la collectivité	dont revient au délégataire	dont redevance et taxe
Unité	€/m <sup>3</sup>	euros	%	%	%
Valeur nationale	<b>2,11</b>	<b>253,2</b>			
REGIE Centre	2,93	351,6	81,2%		18,8%
REGIE Ex Boegan	2,93	351,6	81,2%		18,8%
REGIE Ploëuc l'Hermitage Saint Carreuc	2,89	346,8	80,9%		19,1%
DSP EST	2,94	352,8	53,1%	28,1%	18,8%
DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC	2,82	338,4	41,6%	39,6%	18,8%
DSP NORD PLOURHAN ET LANTIC	2,94	352,8	41,6%	39,6%	18,8%
DSP SUD EX GOUET	2,92	350,4	26,5%	54,6%	18,9%
DSP SUD EX GUERCY	2,94	352,8	41,4%	38,6%	19,9%
DSP SUD PLAINTEL	2,8	336	38,4%	42,1%	19,5%

A noter pour les territoires gérés en délégation de service public, la composition moyenne suivante :



L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

18 OCT. 2022

## 2. Les indicateurs de performance de la facturation

Libellé de l'indicateur	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
Unité	%	€/m <sup>3</sup>
Valeur nationale	<b>1,99</b>	<b>0,005</b>
REGIE CENTRE	2019	0,010
	2020	0,006
	<b>2021</b>	<b>0,006</b>
DSP EST	2019	0,002
	2020	0,001
	<b>2021</b>	<b>0,003</b>
DSP NORD	2019	0,002
	2020	0,002
	<b>2021</b>	<b>0,000</b>
DSP SUD EX GOUET	2019	0,000
	2020	0,000
	<b>2021</b>	<b>0,001</b>
DSP SUD EX GUERCY	2019	0,000
	2020	0,000
	<b>2021</b>	<b>0,001</b>
DSP SUD PLAINTEL	2019	0,001
	2020	0,001
	<b>2021</b>	<b>0,000</b>

Pour le calcul du montant des abandons de créances, entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

## 6. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers

### 1. Les recettes d'exploitation du service

#### DSP SUD Ex Guercy

· Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	113 080,86 €	117 759,72 €	+4,14 %
dont abonnements	43 517,94 €	33 648,79 €	-22,68 %
Recettes vente d'eau non domestiques	6 926,14 €		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	970,68 €	-1 171,68 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>120 977,68 €</b>	<b>116 588,04 €</b>	<b>-3,63 %</b>

· Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	119 495,58 €	125 564,81 €	+5,08 %
dont abonnements	15 925,80 €	16 422,83 €	+3,12 %
Recettes vente d'eau non domestiques	16 262,50 €		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	1 095,64 €	-1 611,11 €	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>136 853,72 €</b>	<b>123 953,70 €</b>	<b>-9,43 %</b>

**DSP EST**

· Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	2 024 446,82 €	2 167 134,01 €	+7,05 %
dont abonnements	176 128,48 €	248 180,10 €	+40,91 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-35556,69	-32636,45	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 988 890,13 €</b>	<b>2 134 497,56 €</b>	<b>+7,32 %</b>

· Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	1 385 766,05 €	1 416 232,37 €	+2,20 %
dont abonnements	301 496,65 €	304 219,93 €	+0,90 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-20074,07	-16843,72	
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 365 691,98 €</b>	<b>1 399 388,65 €</b>	<b>+2,47 %</b>

**DSP NORD**

· Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	761 257,91 €	878 544,42 €	+15,41 %
dont abonnements	310 826,18 €	266 217,46 €	-14,35 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-13995,01	-7661,59	+45,25 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>747 262,90 €</b>	<b>870 882,83 €</b>	<b>+16,54 %</b>

· Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	837 949,84 €	997 551,55 €	+19,05 %
dont abonnements	219 349,05 €	222 560,50 €	+1,46 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-14089,75	-9400,19	+33,28 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>823 860,09 €</b>	<b>988 151,36 €</b>	<b>+19,94 %</b>

**DSP SUD Ex SY du Gouet**

· Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	372 107,03 €	392 511,70 €	+5,48 %
dont abonnements	165 683,81 €	147 465,67 €	-11,00 %
Recettes de volume exporté	3565	2195,58	-38,41 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>375 672,03 €</b>	<b>394 707,28 €</b>	<b>+5,07 %</b>

· Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	1 169 655,51 €	1 109 449,24 €	-5,15 %
dont abonnements	132 525,12 €	136 586,79 €	+3,06 %
Recettes de volume exporté	4857,57	4425,18	-8,90 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>1 174 513,08 €</b>	<b>1 113 874,42 €</b>	<b>-5,16 %</b>



**DSP SUD Plaintel**

*Recettes de la collectivité*

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	132 367,24 €	174 333,59 €	+31,70 %
dont abonnements	28 431,92 €	13 314,47 €	-53,17 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>132 367,24 €</b>	<b>174 333,59 €</b>	<b>+31,70 %</b>

*Recettes de l'exploitant*

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	344 516,36 €	375 550,25 €	+9,01 %
dont abonnements	88 736,96 €	92 492,46 €	+4,23 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>344 516,36 €</b>	<b>375 550,25 €</b>	<b>+9,01 %</b>

**REGIE**

	2020	2021	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	9 673 526,00 €	10 037 142,00 €	3,76%
Recettes vente d'eau en gros	2 651 950,00 €	2 863 091,00 €	7,96%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	22 942,00 €	33 268,00 €	45,01%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>12 348 418,00 €</b>	<b>12 933 501,00 €</b>	<b>4,74%</b>

**2. Les indicateurs financiers**

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	SBAA			Variation n / n-1
			2019	2020	2021	
Epargne brute annuelle	€		11 678 710	7 485 251	9 719 740	29,85%
Encours total de la dette	€		31 579 922	29 297 909	27 095 289	-7,52%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	3	2,70	3,91	2,79	-28,78%

# Annexes

## 1. Tableau de bord par entité de gestion

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE

TABLEAU DE BORD REGIE CENTRE

Thématique RPQS	Code indicateur Eau (art 222-4-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Indicateur		
					Lot géographique		
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,69	0
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	1,76
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0,006
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	2,79
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	99,6
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'usager concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	95,7
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution	%	Entité de Gestion	80,1	90,5
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'Indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,2	3,28
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'Indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,6	3,51
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	0
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		100
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	1,61
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		80

TABLEAU DE BORD REGIE EX BOEGAN

Thématique RPQS	Code indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Lot géographique	Valeur nationale 2021	Valeur nationale 2022
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	0
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	1,76
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0,006
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	100
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	100
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul : $\left( \text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)} \right) / \left( \text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)} \right) \times 100$	%	Entité de Gestion	80,1	81,40925526
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,2	1,5
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage  Formule de calcul : $\left( \text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)} - \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)} - \text{Volume comptabilisé domestique} - \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} \right) / \text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365$	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,6	1,54
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence de service non programmés pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	0,00
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		100
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	0,008420344
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		80,00

TABLEAU DE BORD REGIE PLOEUC L'HERMITAGE - SAINT CARREUC

Thématique RPQS	Code Indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Affiché le	Indice d'appréciation de la valeur nationale	2021
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	0
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	1,76
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0,006
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	96,49122807
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	90,14084507
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul : $\frac{(\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)})}{(\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)})} \times 100$	%	Entité de Gestion	80,1	68,3433234
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,2	2,0
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,6	2,04
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	0,00
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		100
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	0,308353442
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		80,00

TABLEAU DE BORD DSP EST

Thématique RPQS	Code indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Affiché le	Appréciation de la valeur nationale	2021
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	0,18
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	0,88
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0,002836518
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	86,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	100
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	99,11
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul : $\left( \frac{\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}} \right) \times 100$	%	Entité de Gestion	80,1	89,09452817
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,2	1,3
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage  Formule de calcul : $\left( \frac{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)} - \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)} - \text{Volume comptabilisé domestique} - \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)}}{\text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365} \right)$	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,6	1,28
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	0,48
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		100
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	0,9
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		110,00

18 OCT. 2022

TABLEAU DE BORD DSP NORD EX SY DE L'IC ET TREVENEUC

Thématique RPQS	Code indicateur Eau (art 2224-6 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Affiché le		
					Echelle		
					ID : 022-200069409-20221013-DB_235_2022-DE		
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	0,54
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	0,847240271
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	0,000
Qualité	P.106.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	100
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	100
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul : $\left( \frac{\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}} \right) \times 100$	%	Entité de Gestion	80,1	91,89097477
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalizations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,2	1,1
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalizations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage  $\frac{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)} - \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)} - \text{Volume comptabilisé domestique} - \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)}}{\text{Linéaire de réseau hors branchements} / 365}$	m³/km/jour	Entité de Gestion	3,6	1,06
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	1,43
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 prend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		100
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	1,752546719
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		109,00

TABLEAU DE BORD DSP NORD PLOURHAN LANTIC

Thématique RPOS	Code indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Affiché le		
					d'appréciation de l'année	Valeur nationale 2021	
					ID : 022-200069409-20221013-DB_235_2022-DE		
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	0,54
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	0,847240271
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m <sup>3</sup>	Lot géographique	0,005	0
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	100
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	100
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, Industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul :  ( Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) ) / ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) ) x 100	%	Entité de Gestion	80,1	58,41422345
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m <sup>3</sup> /km/jour	Entité de Gestion	3,2	3,4
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage	m <sup>3</sup> /km/jour	Entité de Gestion	3,6	3,39
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	1,43
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement) Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Lot géographique		100
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Entité de Gestion	0,67	1,583230244
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			Lot géographique		109,00



TABLEAU DE BORD DSP SUD EX 5V DU GOUET

Thématique RPQS	Code indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité			
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	11,5
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	1,22
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0,0007
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en oeuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	98,8
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant)	%	Entité de Gestion	97,7	92,5
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul :  ( Volume comptabilisé domestique + Volumes comptabilisés non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) ) / ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) ) x 100	%	Entité de Gestion	80,1	80,6284741
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,2	1,5
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage  ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (Importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) ) / Linéaire de réseau hors branchements /365	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,6	1,59
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	NC
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		87,1
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	0,175504647
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		110,00

TABLEAU DE BORD DSP SUD EX SY DU GUERCY

Thématique RFGS	Code indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Lot géographique	Valeur nationale	
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	3,631961259
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	4,33
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m <sup>3</sup>	Lot géographique	0,005	0,00066246
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	100
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	100
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul : ( Volume comptabilisé domestique + Volume comptabilisé non domestique (facultatif) + Volume consommé sans comptage (facultatif) + Volume de service (facultatif) + Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) ) / ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) ) x 100	%	Entité de Gestion	80,1	73,54490842
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,2	0,9
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage  ( Volume produit + Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé) - Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté) - Volume comptabilisé domestique - Volume comptabilisé non domestique (facultatif) ) / Linéaire de réseau hors branchements /365	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,6	0,97
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	19,37
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		96,97
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	0,5
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		120,00

TABLEAU DE BORD DSP SUD PLAINTEL

Thématique RPQS	Code indicateur Eau (art 2224-5 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Lot géographique	Valeur en 2021	Valeur en 2022
Abonnés	P.155.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur le goût, les fuites avant compteur, la lisibilité des factures, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	3,89	13,1
Gestion financière	P.154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,99	1,05
Gestion financière	P.109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m³	Lot géographique	0,005	0
Gestion financière	P.153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	années	SBAA	3	0,000
Qualité	P.108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage	%	Entité de Gestion	75,6	80,00
Qualité	P.101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres bactériologiques (présence de bactéries pathogènes dans l'eau). Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et, sous certaines conditions, à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	98,4	100
Qualité	P.102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Cet indicateur évalue le respect des limites réglementaires de qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur concernant les paramètres physico-chimiques tels que pesticides, nitrates, chrome, bromate. Il se réfère aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS) (et, sous certaines conditions), à celles de l'exploitant	%	Entité de Gestion	97,7	100
Réseau	P.104.3	Rendement du réseau de distribution	C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution  Formule de calcul : $\left( \frac{\text{Volume comptabilisé domestique} + \text{Volume comptabilisé non domestique (facultatif)} + \text{Volume consommé sans comptage (facultatif)} + \text{Volume de service (facultatif)} + \text{Volume vendu à d'autres services d'eau potable (exporté)}}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services d'eau potable (importé)}} \right) \times 100$	%	Entité de Gestion	80,1	95,53314626
Réseau	P.106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites de le réseau de distribution	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,2	0,5
Réseau	P.105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage	m3/km/jour	Entité de Gestion	3,6	0,57
Réseau	P.151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 abonnés	nb	Lot géographique	2,5	NC
Réseau	P.152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement)	%	Lot géographique		91,7
Réseau	P.107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,67	0
Réseau	P.103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		100,00

## 2. Formules de calcul des indicateurs de performance

### a. Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V_{\text{comptabilisé}} + V_{\text{sans comptage}} + V_{\text{service}} + V_{\text{export}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}}} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_{\text{comptabilisé}}}{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}}}$$

### b. Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_{\text{produit}} + V_{\text{import}} - V_{\text{export}} - V_{\text{comptabilisé}} - V_{\text{sans comptage}} - V_{\text{service}}}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

### c. Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - V5 + V7 + V8 + V9}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

### d. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

### e. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

### f. Délai maximal d'ouverture des branchements

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau sur un délai donné, après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

### g. Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

### h. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n - 1}}$$

## i. Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

RAP

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
Reçu en préfecture le 18/10/2022  
Affiché le **18 OCT. 2022**  
ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE

# PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

## Assainissement collectif



### Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Document établi le 26 septembre 2022

18 OCT. 2022

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>1. Présentation du territoire</b>	<b>3</b>
1. Présentation du territoire desservi	3
<b>2. Les abonnés du territoire</b>	<b>5</b>
1. Evolution du nombre d'abonnés	5
2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques	6
3. Les volumes facturés	6
4. Engagement du service et satisfaction des abonnés	6
<b>3. Les ouvrages d'épuration communautaires</b>	<b>7</b>
1. Liste des ouvrages et capacités épuratoires	7
2. Conformité des ouvrages d'épuration	8
3. Liste des stations d'épuration non conformes au regard des prescriptions de l'acte individuel	9
4. La gestion des boues d'épuration	10
<b>4. Le réseau de collecte communautaire</b>	<b>10</b>
1. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	10
2. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	11
3. La charge entrante dans le réseau de collecte	11
4. Les points noirs du réseau de collecte	11
5. L'indice de connaissance des rejets	12
6. Conformité de la collecte des effluents	13
7. Synthèse de la conformité des systèmes d'assainissement et blocages de l'urbanisation induits	14
<b>5. Le Patrimoine du service</b>	<b>16</b>
1. Les ouvrages communautaires	16
2. La connaissance patrimoniale	16
3. Le renouvellement du patrimoine réseaux	18
4. Montants des travaux engagés	18
<b>6. La tarification du service</b>	<b>19</b>
1. La facture 120 m3	19
2. Les indicateurs de la facturation	20
<b>7. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers</b>	<b>21</b>
1. Les recettes d'exploitation du service	21
2. Les indicateurs financiers	21
<b>8. Annexe</b>	<b>22</b>
1. Tableau de bord des services	22



# Introduction

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public, dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante, qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter librement.

Les indicateurs de performance ont pour but de permettre à l'usager de comparer les services entre eux. Ces indicateurs concernent aussi bien les plans techniques que financiers ou administratifs.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc dans l'obligation de soumettre son RPQS à la CCSPL.

18 OCT 2022

# 1. Présentation du territoire

## 1. Présentation du territoire desservi

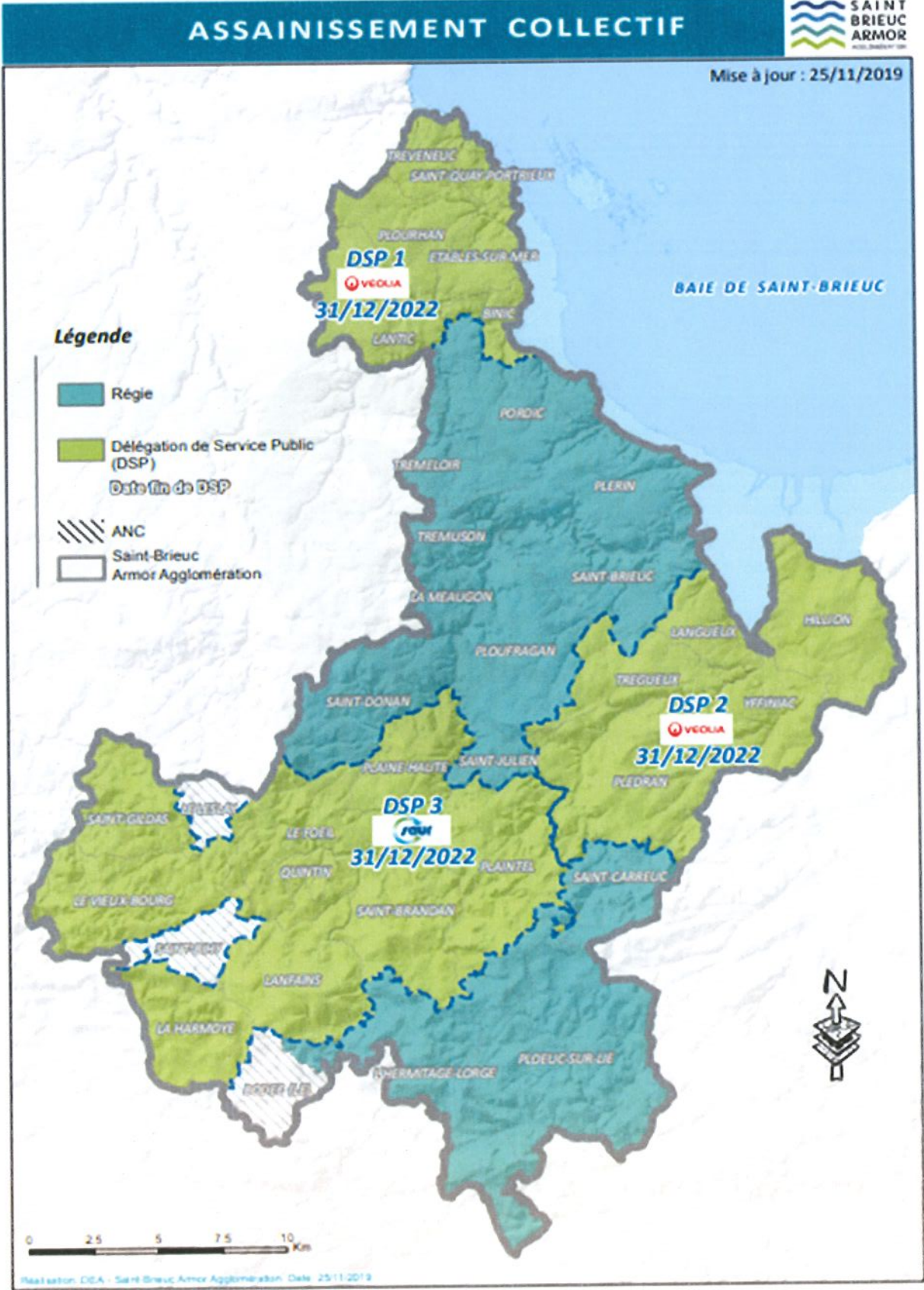
- **Nom de la collectivité** : Saint-Brieuc Armor Agglomération
- **Communes desservies** : 29

Afin de présenter les différents indicateurs de suivi du territoire, celui-ci a été divisé en entités de gestion, calquées sur les périmètres contractuels.

Les différentes entités de gestion considérées sont présentées ci-dessous :

Entités de gestion	Communes concernées	Modes de Gestion	Nom du signataire	Date de début	Date de fin
REGIE	Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien, La Méaugon, Saint-Donan, Trémuson, Ploeuc l'Hermitage, Saint-Carreuc	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
DSP EST	Hillion, Langueux, Plédran, Trégueux, Yffiniac	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/07/2018	31/12/2022
DSP NORD	Binic-Etables-Sur-Mer, Saint-Quay Portrieux, Tréveneuc, Lantic, Plourhan	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/01/2020	31/12/2022
DSP SUD	Lanfains, Le Foell, Plaine Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas, La Harmoye, Le Vieux Bourg, Plaintel	Délégation de service public	Suez	01/01/2011	31/12/2022

Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Affiché le 18 OCT. 2022  
 ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE



## 2. Les abonnés du territoire

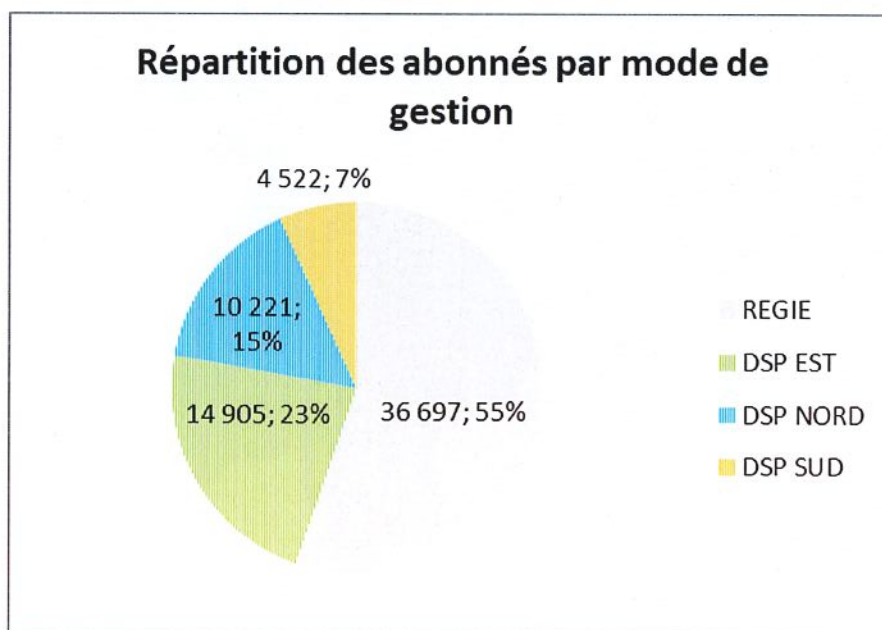
### 1. Evolution du nombre d'abonnés

En 2021, le service public d'assainissement a desservi 66 345 abonnés représentant une population estimée à 144 382 habitants.

	Unité	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD		TOTAL SBAA
		Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur
Estimation du nombre d'abonnés desservis par un réseau d'alimentation en eau potable	nb	36 697	-0,50%	14 905	1,52%	10 221	1,60%	4 522	9,78%	<b>66 345</b>
Estimation du nombre d'habitants desservis	nb	91 978	2,20%	28 554	0,58%	13 552	0,50%	10 298	0,00%	<b>144 382</b>
Ratio habitants par abonnés	nb	2,51	2,71%	1,92	-0,93%	1,33	-1,09%	2,28	-8,91%	
Densité linéaire d'abonnés	Abonnés/km	66,31	-2,55%	52,11	-0,30%	57,72	-1,71%	37,66	5,93%	

<sup>1</sup> Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La répartition des abonnés selon le mode de gestion se définit comme suit :



## 2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **37**.

	Unité	REGIE			DSP EST			DSP NORD			DSP SUD		
		2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	nb	21	19	20	4	4	4	5	6	6	NC	8	7

## 3. Les volumes facturés

En 2021, le volume facturé par les opérateurs s'élève à 6 410 088 m3.

	Unité	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD		TOTAL SBAA
		Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur
Volume facturé sur l'année N	m3	3 626 054	0,32%	1 504 892	5,93%	743 151	56,64%	535 991	140,33%	<b>6 410 088</b>

## 4. Engagement du service et satisfaction des abonnés

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	nb	1,95	NC		0		0		0	
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis	nb	0,038	0,01	66,67%	0		0		0	

Le taux de réclamation exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur la qualité du service rendu. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.

**Les valeurs affichées par les opérateurs apparaissent peu probables, et nécessitent un travail de quantification plus précis et plus encadré. A noter également que cet indicateur n'est généralement quantifié que pour le service d'eau potable..**

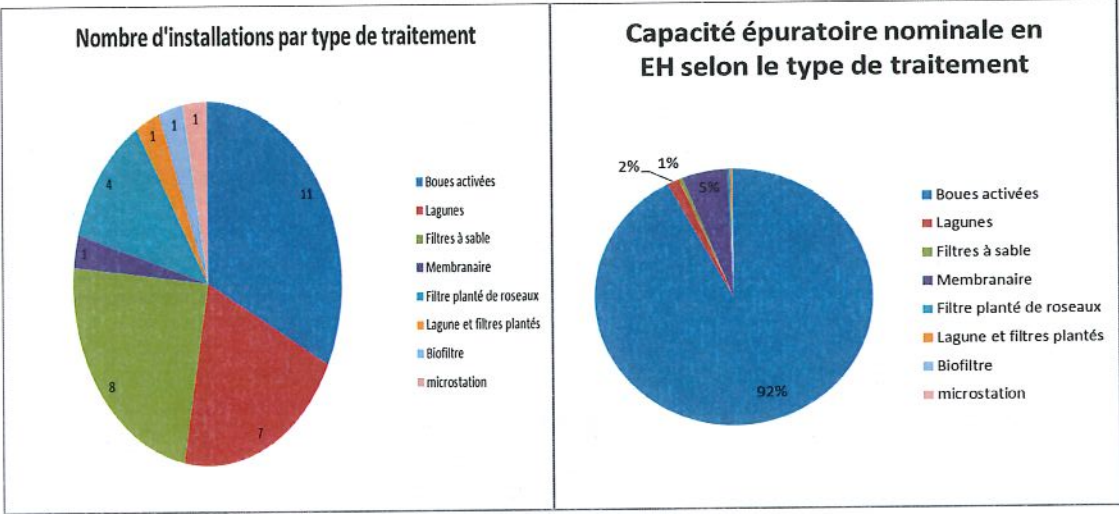
## 3. Les ouvrages d'épuration communautaires

### 1. Liste des ouvrages et capacités épuratoires 2022

Le territoire communautaire dispose de 35 ouvrages d'épuration, pour une capacité épuratoire globale de 296 905 équivalents habitant (1).

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Commune	Nom STEP	Traitement	Dimensionnement (EH)	Territoire
Saint-Brieuc	STEP du Légué	Boues activées	140000	REGIE
Saint-Donan	STEP de Saint Donan	Boues activées	800	REGIE
Saint-Julien	STEP de Saint Julien	Boues activées	1800	REGIE
Plérin	STEP de Sainte Croix	Lagune	500	REGIE
Plérin	STEP du Sépulcre	Lagune	200	REGIE
Trémuson	STEP des Mines	Filtres à sable	400	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP de Pont Aiguillon	Boues activées	6000	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP du Pré au Champ	Lagune	800	REGIE
Saint-Carreuc	STEP de Ballande	Lagune	1000	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP de Caribet	Filtre à sable	165	REGIE
Yffiniac / Langueux	STEP de Moulin Héry	Boues activées	84000	DSP EST
Binic	STEP du Chien Noir	Membranaire	16000	DSP NORD
Etables-sur-Mer	STEP du Ponto	Boues activées	5300	DSP NORD
Saint-Quay-Portrieux	STEP de Saint-Quay Portrieux (la ville d'en haut)	Boues activées	8800	DSP NORD
Plourhan	STEP de Plourhan	Lagune + TTCR	1500	DSP NORD
Lantic	STEP de Trévenais	Boues activées	1920	DSP NORD
Plaintel	STEP de Plaintel	Boues activées	2500	DSP SUD
Saint-Brandan	STEP du Grenieux	Boues activées	4500	DSP SUD
Saint-Brandan	STEP du Coudray	Filtres plantés roseaux	150	DSP SUD
Lanfains	STEP du Bourg	Filtres plantés roseaux	300	DSP SUD
Lanfains	STEP du Pas	Lagune	100	DSP SUD
Lanfains	STEP de Carestiemble Pohon	Filtres plantés roseaux	150	DSP SUD
Lanfains	STEP du Haut Roma	Filtres plantés roseaux	170	DSP SUD
Lanfains	STEP de Carestiemble la Deude	Filtre à sable	40	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de La Croix	Lagune et filtres plantés	760	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de La Porte Es Vinsot	Biofiltres	140	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de la Porte morin	Filtre à sable	50	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de la touche	Filtre à sable	70	DSP SUD
Vieux Bourg	STEP des près sec	Filtres à sable	270	DSP SUD
Quintin	STEP de Beaudoué	Boues activées	18000	DSP SUD
Le Foell	STEP du Bourg	Filtres à sable	150	DSP SUD
Le Foell	STEP des ruisseaux	Filtres à sable	120	DSP SUD
La Harmoye	STEP du Bourg	Lagune	150	DSP SUD
Saint-Gildas	STEP du Bourg	Boues activées (micro-station)	100	DSP SUD
Saint-Gildas	Microstation	microstation		DSP SUD



## 2. Conformité des ouvrages d'épuration

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD			
				Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1		
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	93,7	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%		
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	90,7	97,6	-1,16%	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%		
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	%	96,6	94,7 Légué		65 Pont Aiguillon	-2,97%	98	2,08%	88	0,00%	98,7	17,44%

La conformité des équipements et de la performance des ouvrages aux prescriptions nationales – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une

capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

La conformité des performances au regard des prescriptions de l'acte individuel permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

### 3. Liste des stations d'épuration non conformes au regard des prescriptions de l'acte individuel en 2021

Commune	Nom STEP	Traitement	Dimensionnement (EH)	Territoire
Saint-Brieuc	STEP du Légué	Boues activées	140000	REGIE
Saint-Donan	STEP de Saint Donan	Lagune	700	REGIE
Plérin	STEP du Sépulcre	Lagune	200	REGIE
Trémuson	STEP des Mines	Filtres à sable	400	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP de Pont Aiguillon	Boues activées	6000	REGIE
Saint-Carreuc	STEP de Ballande	Lagune	1000	REGIE
Saint-Quay-Portrieux	STEP de Saint-Quay Portrieux (la ville d'en haut)	Boues activées	8800	DSP NORD
Lantic	STEP de Notre Dame de la Cour	Lagune	800	DSP NORD
Lanfains	STEP du Bourg	Filtres plantés roseaux	300	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de La Croix	Lagune et filtres plantés	760	DSP SUD
Vieux Bourg	STEP des près sec	Filtres à sable	270	DSP SUD

\* A noter que les installations dont la capacité nominale est inférieure à 200 EH ne font pas l'objet d'une évaluation de la part de la DDTM, ainsi que la STEP de Quintin qui est classée Installation Classée Pour la Protection de l'Environnement (ICPE).



## 4. La gestion des boues d'épuration

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tonnes de matières sèches (TMS)		1487	-1,80%	617,1	9,57%	293,4	-10,63%	163,251	-3,01%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	99,2	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
Tonnage total des boues admises par une filière conforme	TMS		1487	-1,80%	617,1	9,57%	180,9	6,10%	163,251	-3,01%
Tonnage total des boues évacuées	TMS		1487	-1,80%	617,1	9,57%	180,9	6,10%	163,251	-3,01%

## 4. Le réseau de collecte communautaire

### 1. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 17 km de réseau unitaire,
- 1 129,54 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 1 146,54km.

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1
Linéaire de réseaux de collecte hors branchements	km		553,38	2,10%	286,02	1,82%	177,07	3,37%	120,069	3,64%

## 2. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

		REGIE CENTRE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
		2021	2021	2021	2021
<b>Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées</b>	Unité m <sup>3</sup>	100	100	100	NC

Le degré de fiabilité de cet indicateur est jugé faible.

## 3. La charge entrante dans le réseau de collecte

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1
Charge entrante en DBO5	kg de DBO5/jour		NC		1690	2,92%	1010	25,94%	592,26	-2,68%

La DBO5 mesure la quantité de matière organique biodégradable contenue dans une eau. Cette matière organique biodégradable est évaluée par l'intermédiaire de l'oxygène consommé par les micro-organismes impliqués dans les mécanismes d'épuration naturelle.

Ce paramètre représente la quantité d'oxygène nécessaire pendant cinq jours pour dégrader la matière organique contenue dans un litre d'eau.

## 4. Les points noirs du réseau de collecte

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1	2021	Evolution / n-1
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb	5,1	23,49	32,64%	0,7	-1,41%	5,65	-3,25%	5,83	-3,51%

## 5. L'indice de connaissance des rejets

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel) des déversoirs d'orage, des trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution....

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120 points	82	110	100	100	110

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total		10 points
Partie C :		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage		10 points

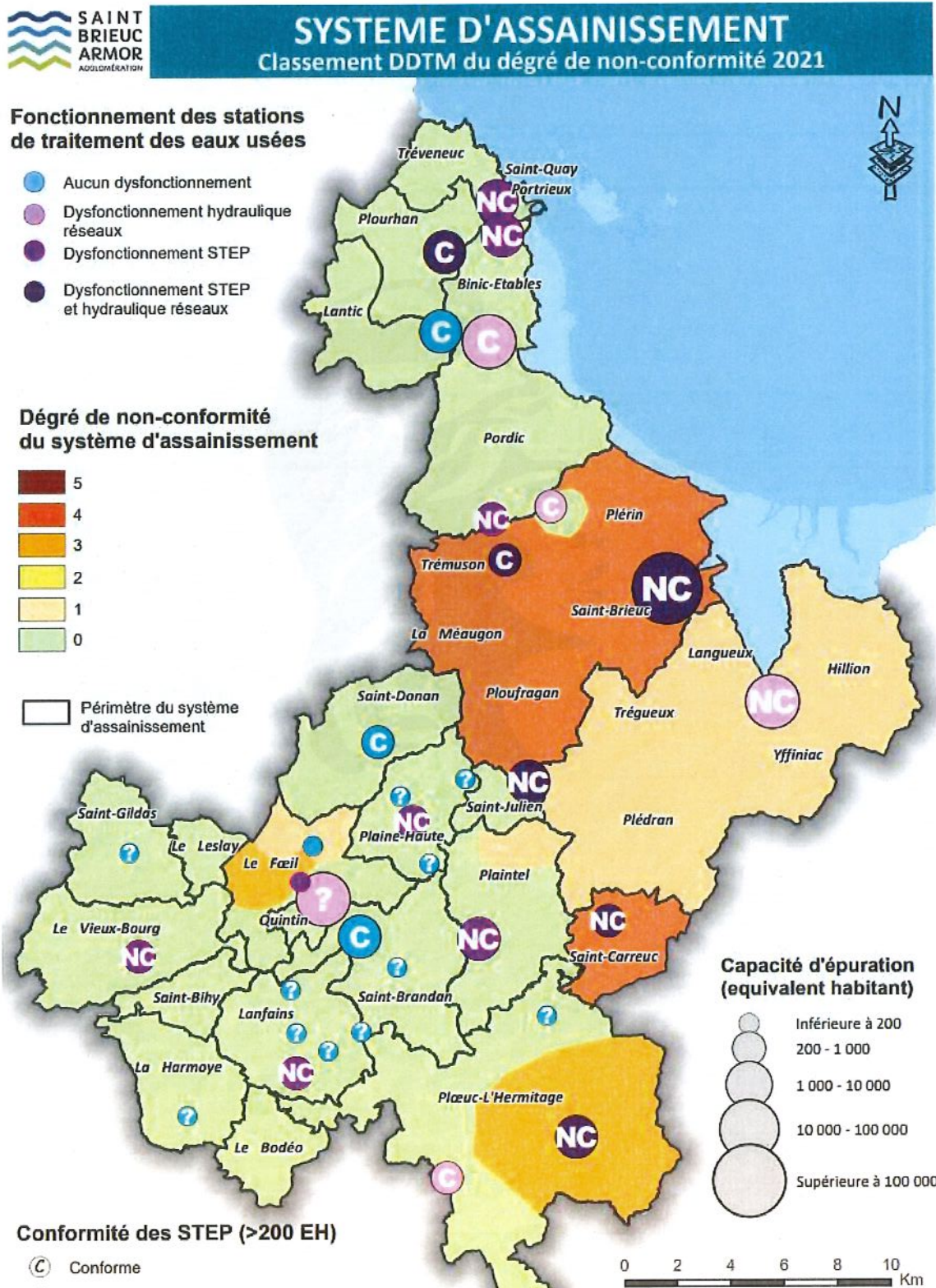
## 6. Conformité de la collecte des effluents

### (Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Libellé de l'indicateur	Valeur Nationale	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU		2,5	0	35,77	96,92

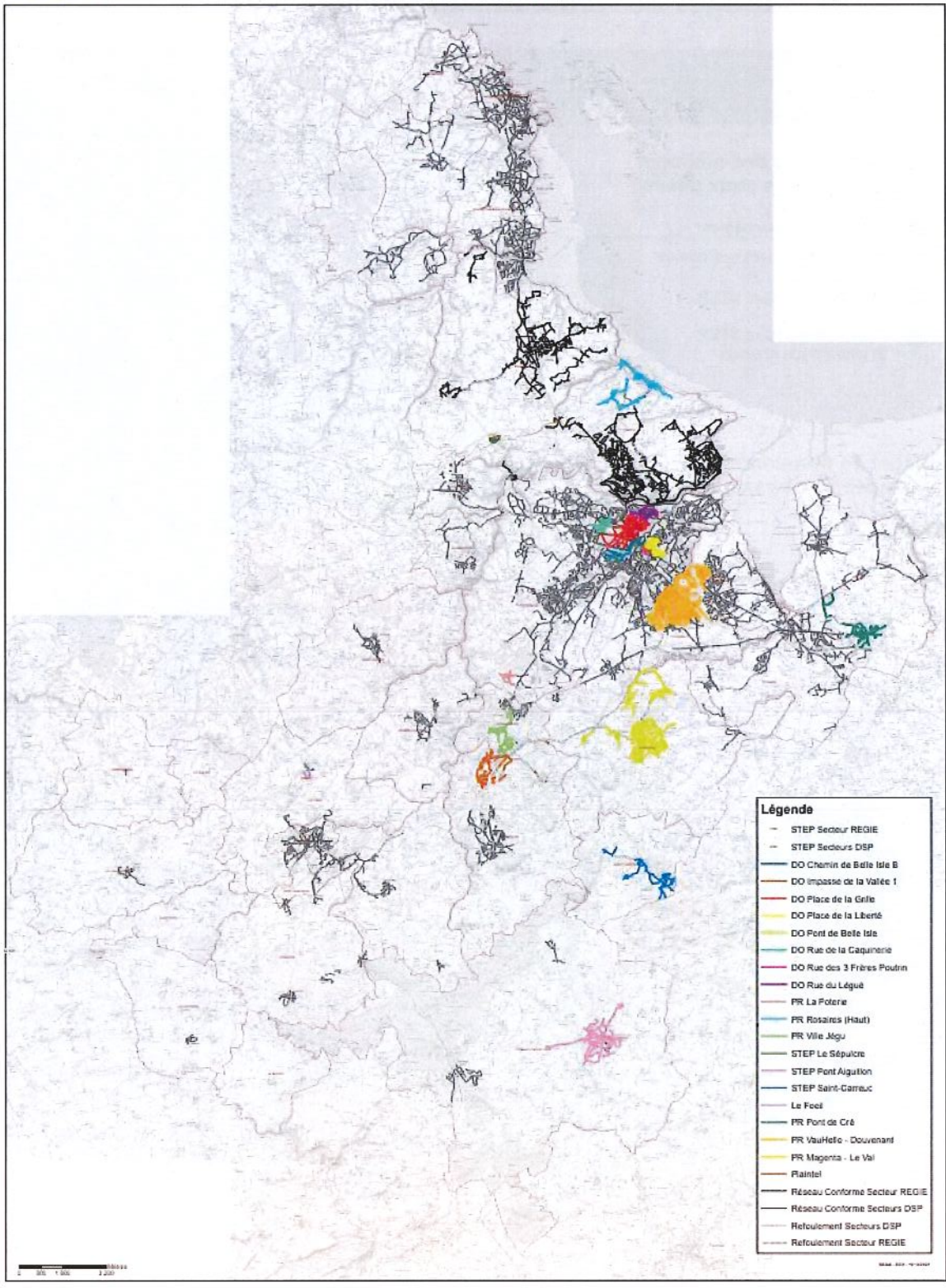
## 7. Synthèse de la conformité des systèmes d'assainissement et blocages de l'urbanisation induits



Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Affiché le **18 OCT. 2022**  
 ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE

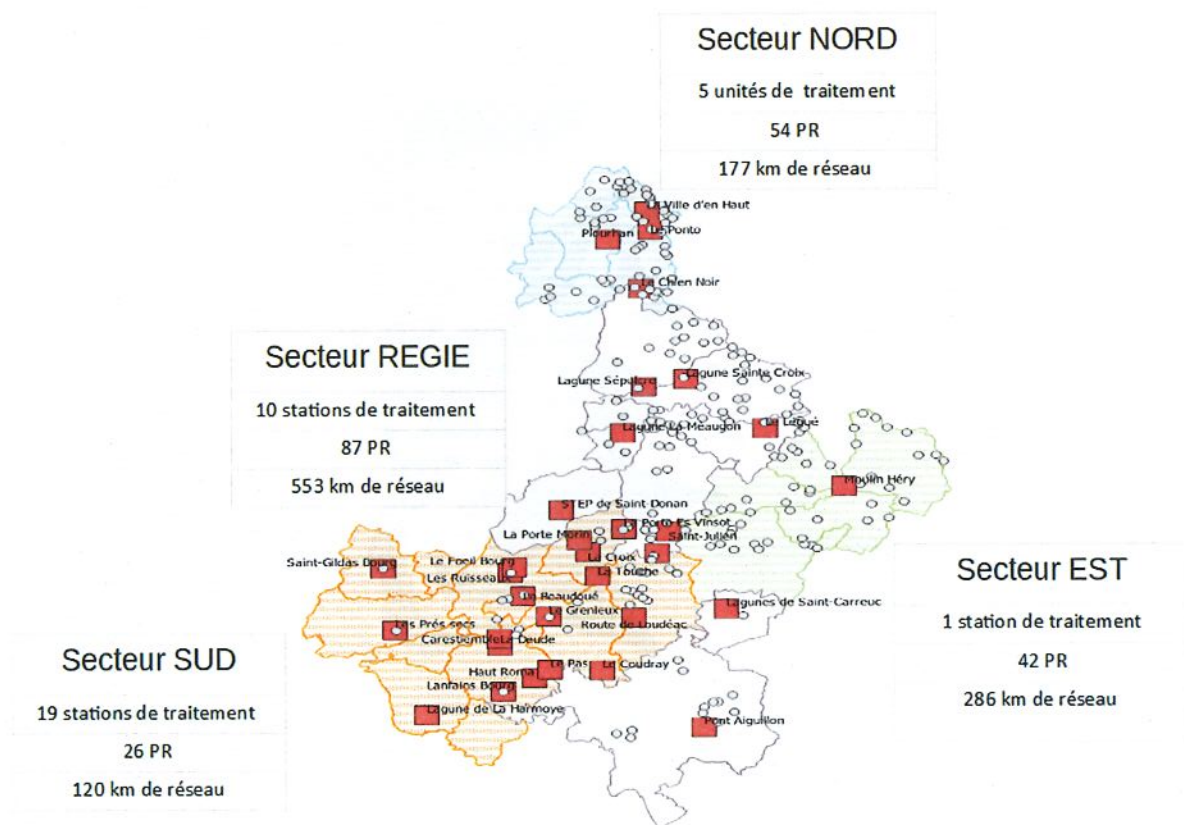


**BILAN ASSAINISSEMENT 2020**  
**Plan de situation des bassins de collectes**  
**Saint-Brieuc Armor Agglomération**



## 5. Le Patrimoine du service

### 1. Les ouvrages communautaires



### 2. La connaissance patrimoniale

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120 points		80	110	117	80

		Nombre de points
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b>		
<i>(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)</i>		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69.9% du linéaire des réseaux: 1 point supplémentaire</li> <li>Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79.9% du linéaire des réseaux: 2 points supplémentaires</li> <li>Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89.9% du linéaire des réseaux: 3 points supplémentaires</li> <li>Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94.9% du linéaire des réseaux: 4 points supplémentaires</li> <li>Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 5 points supplémentaires</li> </ul>	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> <li>Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux: 0 point</li> <li>Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59.9% du linéaire des réseaux: 10 points</li> <li>Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69.9% du linéaire des réseaux: 11 points</li> <li>Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79.9% du linéaire des réseaux: 12 points</li> <li>Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89.9% du linéaire des réseaux: 13 points</li> <li>Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94.9% du linéaire des réseaux: 14 points</li> <li>Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 15 points</li> </ul>	1 à 15 points sous conditions
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b>		
<i>(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)</i>		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'affinité des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'affinité des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseau (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
<b>TOTAL</b>		<b>120</b>



### 3. Le renouvellement du patrimoine réseaux

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Taux annuel de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,46	0,39	0,61	0,87	1,19	0,38	2,48	0,06	0,38
Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (quelque soit le financeur)	km		2,125	3,353	2,43	3,39	0,647	4,398	0,066	0,327

### 4. Montants des travaux engagés

Libellé de l'indicateur	unité	Territoire communautaire
<b>Montant TOTAL</b>	<b>euros</b>	<b>15 284 206</b>
Dont études	euros	290 854
Dont travaux	euros	14 993 352

## 6. La tarification du service

La tarification de l'assainissement est calculée selon les volumes d'eau potable distribués aux abonnés disposant de branchements, tous munis de compteurs. Les index sont relevés avec une fréquence annuelle. Deux factures sont alors émises : une facture estimée plus une autre basée sur la consommation réelle.

Les tarifs concernant la partie régie et la part collectivité DSP sont fixés chaque année par le conseil communautaire de Saint Briec Armor Agglomération au mois de décembre de l'année n-1.

Le prix comprend dans tous les cas :

<b>Une part fixe</b>	Correspondant à l'abonnement
<b>Une part variable</b>	Proportionnelle aux volumes consommés
<b>La taxe de l'Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)</b>	S'applique aux volumes d'eau consommés : 0,15€ HT/m <sup>3</sup> au 01/01/2022
<b>TVA</b> taxe reversée à l'Etat	10 % au 01/01/2022

### 1. La facture 120 m3

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	Régie 2021	DSP EST 2021	DSP NORD 2021	DSP SUD 2021
Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>	<b>2,19</b>	3,06	3,06	2,95	2,99
Montant de la facture 120 m <sup>3</sup>	€	<b>262,8</b>	367,2	367,2	354	358,8
Dont revient à la collectivité	%		86%	59%	42%	41%
Dont revient au délégataire	%			27%	44%	45%
Dont redevance et taxe	%		14%	14%	14%	14%

\* Les montants ici présentés sont des montants pondérés par le nombre d'abonnés de chaque commune, pour les entités de gestion au sein desquelles la tarification est définie à l'échelle de la commune.

## 2. Les indicateurs de la facturation

	Libellé de l'indicateur	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente
	Unité	%
	Valeur Nationale	<b>1,91</b>
REGIE CENTRE	2019	2,37
	2020	2,62
	<b>2021</b>	<b>1,76</b>
DSP EST	2019	1,53
	2020	0,99
	<b>2021</b>	<b>0,88</b>
DSP NORD	2019	0,71
	2020	0,76
	<b>2021</b>	<b>0,85</b>
DSP SUD	2019	NC
	2020	NC
	<b>2021</b>	<b>NC</b>

## 7. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers

### 1. Les recettes d'exploitation du service

	Unité	SBAA
Montant redevance EU domestiques et non domestiques	€	10 143 783
Recettes autosurveillance industriels + réseaux de chaleur	€	28 421
Recettes transits des EU	€	135 916
Recettes vidangeurs	€	204 706
Rémunération pour le traitement des effluents de l'usine d'eau potable	€	72 000
<b>TOTAL Recettes du service (hors travaux)</b>	<b>€</b>	<b>10 584 826</b>
Recettes de raccordement (travaux)	€	724 566
Contrôle de branchement	€	115 408
Rémunération AELB (prestation de recouvrement de redevance pour le compte de l'AELB)	€	9 340
<b>TOTAL Recettes de travaux et de prestations</b>	<b>€</b>	<b>849 314</b>
Recettes compte de surtaxe	€	3 841 986
<b>TOTAL Recettes provenant des DSP</b>	<b>€</b>	<b>3 841 986</b>

### 2. Les indicateurs financiers

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	SBAA			Variation n / n-1
			2019	2020	2021	
Epargne brute annuelle	€		6 296 974	9 050 762	9 492 060	4,88%
Encours total de la dette	€		53 250 527	49 098 052	48 958 705	-0,28%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,04	8,46	5,42	5,16	-4,92%

## 8. Annexe

### 1. Tableau de bord des services

TABLEAU DE BORD REGIE

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Echelle d'appréciation de l'indicateur	Valeur Nationale	Régie 2021
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif.	%	Entité de Gestion		100
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.	nb	Lot géographique	1,95	NC
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.	nb	Lot géographique	0,038	0,01
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.	%	Entité de Gestion	99,2	100
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	moyenne %	Entité de Gestion		2,5
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)).	valeur de 0 à 120 points	Entité de Gestion	82	110
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	moyenne %	Entité de Gestion	93,7	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	moyenne %	Entité de Gestion	90,7	97,6
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.	%	Entité de Gestion	96,6	94,7
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.	%	Lot géographique	1,91	1,76
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.	€/m <sup>3</sup>	Lot géographique	0,003	0,006
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.	années	SBAA	4,04	5,16
Partie A + partie B + partie C	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :	De 0 à 120 points	Lot géographique	63	80
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	- le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		80
Inventaire des réseaux (VP.252 + VP.253 + VP.254 + VP.255)	Comptabilisée si la partie A est égale à 15 points	De 0 à 30 points	Lot géographique		0
Autres éléments de connaissance (VP.256 + VP.257 + VP.258 + VP.259 + VP.260 + VP.261 + VP.262)	Comptabilisés si les parties A + B ≥ à 40 points	De 0 à 75 points	Lot géographique		0
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.	%	Entité de Gestion	0,46	0,61
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	nb	Entité de Gestion	5,1	23,49

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le

ID : 022-200069409-20221013-DB\_235\_2022-DE

TABLEAU DE BORD DSP EST

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Echelle d'appréciation de l'indicateur	Valeur Nationale	DSP EST 2021
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif	%	Entité de Gestion		100
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	1,95	0
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis	nb	Lot géographique	0,038	0
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	%	Entité de Gestion	99,2	100
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion		0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...))	valeur de 0 à 120 points	Entité de Gestion	82	100
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion	93,7	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion	90,7	100
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	%	Entité de Gestion	96,6	98
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,91	0,88
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m <sup>3</sup>	Lot géographique	0,003	0,003
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.	années	SBAA	4,04	
Partie A + partie B + partie C		De 0 à 120 points	Lot géographique	63	120
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		110
Inventaire des réseaux (VP.252 + VP.253 + VP.254 + VP.255)	Comptabilisée si la partie A est égale à 15 points	De 0 à 30 points	Lot géographique		30
Autres éléments de connaissance (VP.256 + VP.257 + VP.258 + VP.259 + VP.260 + VP.261 + VP.262)	Comptabilisés si les parties A + B ≥ à 40 points	De 0 à 75 points	Lot géographique		75
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,46	1,19
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	nb	Entité de Gestion	5,1	0,7

TABLEAU DE BORD DSP NORD

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Echelle d'appréciation de l'indicateur	Valeur Nationale	DSP NORD 2021
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif	%	Entité de Gestion		100
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	1,95	0
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis	nb	Lot géographique	0,038	0
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	%	Entité de Gestion	99,2	100
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion		35,77
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...))	valeur de 0 à 120 points	Entité de Gestion	82	100
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion	93,7	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion	90,7	100
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	%	Entité de Gestion	96,6	88
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,91	0,85
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m <sup>3</sup>	Lot géographique	0,003	0
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.	années	SBAA	4,04	
Partie A + partie B + partie C		De 0 à 120 points	Lot géographique	63	117
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		117
Inventaire des réseaux (VP.252 + VP.253 + VP.254 + VP.255)	Comptabilisée si la partie A est égale à 15 points	De 0 à 30 points	Lot géographique		30
Autres éléments de connaissance (VP.256 + VP.257 + VP.258 + VP.259 + VP.260 + VP.261 + VP.262)	Comptabilisés si les parties A + B ≥ à 40 points	De 0 à 75 points	Lot géographique		72
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,46	2,48
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	L'Indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	nb	Entité de Gestion	5,1	5,65



TABLEAU DE BORD DSP SUD

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Echelle d'appréciation de l'indicateur	Valeur Nationale	DSP SUD 2021
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur précise le pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résident en zone d'assainissement collectif	%	Entité de Gestion		NC
Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés	nb	Lot géographique	1,95	NC
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis	nb	Lot géographique	0,038	0
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	%	Entité de Gestion	99,2	100
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion		96,92
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...))	valeur de 0 à 120 points	Entité de Gestion	82	110
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion	93,7	100
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Cet indicateur permet d'évaluer la conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU	moyenne %	Entité de Gestion	90,7	100
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	%	Entité de Gestion	96,6	98,7
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	%	Lot géographique	1,91	NC
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées	€/m <sup>3</sup>	Lot géographique	0,003	NC
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.	années	SBA	4,04	
Partie A + partie B + partie C	Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :	De 0 à 120 points	Lot géographique	63	90
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	- le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif	valeur de 0 à 120 points	Lot géographique		80
Inventaire des réseaux (VP.252 + VP.253 + VP.254 + VP.255)	Comptabilisée si la partie A est égale à 15 points	De 0 à 30 points	Lot géographique		25
Autres éléments de connaissance (VP.256 + VP.257 + VP.258 + VP.259 + VP.260 + VP.261 + VP.262)	Comptabilisés si les parties A + B ≥ à 40 points	De 0 à 75 points	Lot géographique		50
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	%	Entité de Gestion	0,46	0,38
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	nb	Entité de Gestion	5,1	5,83

